



Colloque ACFOS 17
Mardi 09 et mercredi 10 novembre 2021

**LES ENFANTS SOURDS EN 2021 :
*Quels besoins ? Quels projets ?***

Lieu : Espace Reuilly 21 rue Hénard 75012 Paris

PRESENTATION

Depuis la loi sur le dépistage néonatal de la surdité, puis l'arrêté du 23 avril 2012 relatif à l'organisation du dépistage néonatal précoce en France, la surdité chez l'enfant est diagnostiquée plus précocement.

La surdité entraîne un retard dans la mise en place des prérequis à la communication et un retard de parole et de langage, bien avant l'émergence du langage (autour de 12 mois) chez le jeune enfant.

Les professionnels de la surdité accompagnent donc parfois très tôt les enfants et leur famille quand la surdité est congénitale et à des âges où les apprentissages sont au cœur des préoccupations, quand une surdité évolutive est diagnostiquée. Cette équipe pluridisciplinaire est parfois étayée dans le cas de troubles associés à la surdité.

Malgré cet état de fait, la mise en place d'un projet de communication pertinent doit être ajusté en fonction des âges de développement et des potentiels de l'enfant. Il se doit d'être actualisé régulièrement et s'adjoindre de moments de socialisation pour le tout-petit et d'un projet de scolarisation ajusté selon l'âge de l'enfant.

De nombreux défis restent à relever pour les familles et une alliance est à construire entre les parents, les professionnels de la surdité, les équipes éducatives et scolaires.

Le 17ème colloque de l'ACFOS a pour objectifs de présenter les différents intervenants qui accompagnent l'enfant sourd et sa famille, les outils diagnostiques cliniques, les techniques et outils de rééducation orthophonique en fonction des besoins et de l'âge de l'enfant pour la mise en place d'un projet de communication adapté. Les différents moyens de réhabilitation auditive seront discutés. Les répercussions et les particularités des difficultés associées à la surdité seront évoquées grâce aux témoignages des parents et des familles.

L'inclusion scolaire sera traitée en montrant ses aspects positifs, mais également les difficultés rencontrées par les familles, en terme de moyens d'accompagnement, de choix d'établissements sur le territoire, des aides matérielles et/ou humaines nécessaires pour ainsi favoriser l'insertion sociale et à terme professionnelle.

*Action connaissance formation pour la surdité. 11 rue de Clichy • 75009 PARIS
Tél. 09 50 24 27 87 • Fax 01 48 74 14 01 • Courriel contact@acfos.org • www.acfos.org
Association régie par la loi de 1901, créée le 04 janvier 1988 .SIRET 403 452 014 00034 .APE 9499Z
Compte Bancaire : Société Générale 75009 Paris Trinité 30003 03080 00037265044 05*



Plusieurs intervenants internationaux ainsi que des praticiens issus d'équipes françaises reconnues donneront un état des lieux actuels des recherches et des pratiques cliniques traitant des projets de communication possibles pour l'enfant sourd en 2020. La famille et l'enfant sourd seront au centre des échanges.

Colloque ouvert aux parents, professionnels, personnes sourdes, étudiants...

COMITE SCIENTIFIQUE

Présidente : **LEGENDRE Clara**, Orthophoniste libérale, Paris, PhD. Sciences du Langage, Hôpital Necker Enfants-Malades, APHP, Paris

AUBONNET-CABROLIE Brigitte, Orthophoniste, Ecrivaine, IdF

AUTHIER François, Ingénieur, Parent, Paris

BLUM Annie, Orthophoniste, Paris

BRETAUDEAU Samuel, Responsable du pôle services de compensation technique et de l'autonomie SCTA INJA

Dr BUSQUET Denise, ORL-Phoniatre, Paris

Dr LEROSEY Yannick, ORL, CHU Rouen

PERRAUDEAU Sandrine, Enseignante spécialisée, Musicologue, CEOP, Paris

QUENTIN Philippe, Président de l'UNAPEDA, Vice-Président de la Fédération UNANIMES

SEIGNOBOS Florence, Psychologue, La Rochelle

SERO-GUILLAUME Philippe, Linguiste, IdF

INSCRIPTIONS :

Tarifs adhérents :

- Inscription individuelle : 220 euros (pas de convention délivrée)
- Formation continue: 320 euros
- Tarif groupe formation continue (à partir de 5 pers.) : 250 euros par personne

Tarif réduit : (*personnes sourdes, étudiants, parents, chômeurs*)* : 80 euros

** Tampon d'une association ou d'un professionnel, copie carte étudiant, attestation Pôle Emploi*

Tarif non-adhérents : tarif unique 370 euros

*En cas d'annulation avant le 08 octobre 2021 seuls les frais de dossiers (50€) seront conservés. **Après cette date, l'intégralité de l'inscription sera due.***

RENSEIGNEMENTS :

ACFOS 11 rue de Clichy 75009 Paris

Téléphone : 09 50 24 27 87 - Email : contact@acfos.org

Site : www.acfos.org